

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**  
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALLIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20240410-020

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

**Objet :** BUDGET ANNEXE DU CAMPING – AFFECTATION DES RESULTATS « 2023 » SUR L'EXERCICE « 2024 »

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 2 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats « 2023 » du budget annexe du camping sur l'exercice « 2024 », de la manière qui suit :

Article 001 : Résultat d'investissement reporté – Recettes : 47 287,19 €

Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté – Recettes : 880,28 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20240410-DL20240410-020-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024  
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE